

# **RAPPORT MUNICIPAL N° 63/2017 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. le Conseiller  
communal Marco Carenza et consorts « Pour la  
mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux  
étudiants »**

**Délégue municipale : Mme Stéphanie Schmutz**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 19 septembre 2017 à 20h
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

La Municipalité répond, par le présent rapport, au postulat des Conseillers communaux Marco Carezza et consorts du 13 février 2017 intitulé « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants ».

## **2. Etat de la situation**

---

Les postulants relèvent les importantes difficultés que rencontrent les étudiants universitaires à trouver des lieux adéquats pour réviser leurs cours et leurs examens. En effet, les bibliothèques universitaires sont prises d'assaut tôt le matin et nombreux sont les étudiants qui se trouvent dans l'impossibilité de trouver une place. Ils sont dès lors souvent contraints à réviser à leur domicile, seuls et dans des conditions peu propices à l'étude.

La Municipalité regrette et s'étonne que les universités elles-mêmes ne proposent pas suffisamment de places d'étude en leur sein, partant du principe qu'elles devraient répondre aux besoins de leurs étudiants avant les communes.

Toutefois, favorable à l'idée de soutenir les étudiants nyonnais dans leurs études, la Municipalité serait prête à mettre à disposition gratuitement le réfectoire du restaurant scolaire de Nyon-Marens. Ce lieu est facile d'accès et séparé de l'école elle-même, il est équipé en tables et chaises pouvant accueillir une septantaine de personnes simultanément. Des micro-ondes à disposition permettent de se restaurer. Il s'agit d'un espace prioritairement mis à disposition des activités scolaires et des sociétés sportives utilisant les salles de gym. Il sera nécessaire d'établir un planning d'utilisation, et l'accès au site sera possible en principe les samedis et dimanches, les jours fériés et les vacances scolaires, sauf en cas de manifestation autorisée par la Ville.

Dès lors qu'il est souhaité que les étudiants puissent utiliser le local en toute indépendance, à savoir sans aucune surveillance particulière des services de la Ville, ce projet ne pourra se dérouler que dans un rapport de confiance entre les étudiants et la Commune. L'accord prendrait fin immédiatement, en cas de non-respect des conditions définies préalablement.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité reste dans l'attente d'une demande d'utilisation dûment formulée par au moins deux étudiants prêts à s'engager par convention écrite sur le respect des conditions posées par les Services communaux concernés et du planning défini à l'avance.

## **3. Conclusion**

---

La Municipalité est favorable à la mise à disposition du réfectoire scolaire de Nyon-Marens, aux conditions posées par elle, dès qu'un engagement contractuel pourra être conclu.

Elle pense ainsi avoir répondu positivement à la demande des postulants.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

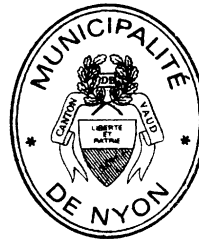
## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le rapport municipal N° 63/2017 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Marco Carezza et consorts « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide :** de prendre acte du rapport municipal N° 63/2017 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Marco Carezza et consorts, intitulé « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 juillet 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

- Postulat de M. Marco Carezza et consorts

## **Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Tout au long de leurs semaines frénétiquement rythmées par les cours et les révisions d'examens, les étudiantes et étudiants des universités et des hautes écoles sont systématiquement confrontés à la question suivante : où peuvent-ils réviser leurs cours et leurs examens dans le calme ? Le problème se pose tout particulièrement les weekends et durant les sessions d'examens, c'est-à-dire lorsque les bibliothèques et salles de travail des universités sont littéralement surpeuplées. Quant au travail "à la maison", il n'est pas toujours évident pour les étudiants (vie de famille, manque de place pour étudier, etc...).

Les nombreux étudiants vivant à Nyon et dans ses environs vous confirmeront cet état de fait. Dès lors, afin d'éviter que ces derniers ne doivent tous partir à la chasse aux places à la bibliothèque d'Uni-Mail (UNIGE) ou à l'UNIL, faute de lieux publics adaptés aux études à Nyon (la bibliothèque communale n'a que quelques petites tables de travail), les soussignés proposent à la Municipalité d'étudier les propositions suivantes :

1. La Ville de Nyon pourrait mettre à disposition des étudiants des universités et des hautes écoles une salle lui appartenant et qui serait destinée aux révisions de cours et d'examens. Les salles et les bibliothèques des bâtiments scolaires sont une piste intéressante pour offrir un cadre d'étude approprié.
2. Si l'horaire d'ouverture est à étudier, cette salle pourrait par exemple être ouverte en priorité lors des sessions d'examens.
3. L'accès à la salle serait accordé en priorité aux étudiants de Nyon et des communes avoisinantes.

Les sessions d'examens sont en principe réparties de la façon suivante : session de janvier/février, session de mai/juin, session d'août/septembre. La salle mise à disposition pourrait être ouverte un certain nombre de jours par semaine durant ces sessions. Une phase probatoire pourrait être organisée lors d'une session d'examens afin de vérifier si les mesures proposées se justifieraient sur le long terme et si une extension des horaires d'ouverture au reste de l'année académique serait envisageable.

Les soussignés vous demandent de renvoyer directement le présent postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 13 février 2017

Marco Carena	Laurent Miéville	Robert Jenefsky	Pierre Patelli
Luciano De Garrini	Alexandre Démétriadès	Sacha Soldini	